

## Programme expérimental

Les clés pour agir au quotidien dans votre entreprise:  
Un appui-conseil dédié à l'égalité femmes-hommes



**L'Afdas** vous accompagne

# Un appui-conseil dédié à l'égalité femmes-hommes ?

Vous savez que le sujet de l'égalité femmes-hommes traverse la société ; vous pensez que votre secteur d'activité, tout comme votre entreprise, sont concernés par ces mouvements de fond. Vous pensez que vous avez une responsabilité directe pour intégrer et accompagner ces transformations ; peut-être devez-vous déjà répondre à des obligations légales. Vous souhaitez aussi anticiper les attentes de vos client.es, publics, tutelles ou salarié.es sur la dimension de l'égalité femmes-hommes.

Cependant, **le temps et la méthodologie vous manquent** pour vous saisir du sujet, pour l'approfondir, ou bien encore vous vous interrogez sur la façon de l'intégrer vraiment dans votre stratégie, vos activités ou les pratiques de vos équipes.

L'Afdas vous propose une prestation d'appui-conseil pour vous aider à enclencher la démarche, ou à l'approfondir, grâce à un accompagnement personnalisé et dédié à l'égalité femmes-hommes.

---

L'Afdas, opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives et récréatives propose aux entreprises des régions Bretagne et Pays de la Loire, **une prestation d'appui-conseil dédié à l'égalité femmes-hommes en entreprise.**

Ce programme expérimental conçu et animé par Maud Raffray, activatrice d'égalité femmes-hommes, est développé dans le cadre **du volet "accompagnement" de l'Afdas et propose un cycle de conférences-ateliers, de journées de formation et de prestations d'appui-conseil.**

Son objectif est de donner aux participant.e.s des clés pour **comprendre les enjeux et saisir le potentiel d'une politique d'égalité réelle dans les pratiques professionnelles.**

**Le dispositif s'inscrit dans le cadre de l'engagement pour le développement de l'emploi et des compétences** (EDEC) dans la filière culture, création, communication, sport et tourisme.

Cette action est financée dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences et bénéficie de l'expertise du ministère du Travail. Elle est également financée par le ministère de la Culture /DGCA et le ministère des Sports.

## Quel dispositif ?

Dans le cadre du volet “accompagnement” du programme expérimental sur l'égalité femmes-hommes, conçu et animé par Maud Raffray, activatrice d'égalité femmes-hommes, un dispositif sur mesure a été conçu pour :

- **Guider** votre réflexion
- **Identifier, analyser et dialoguer** avec les parties prenantes de votre entreprise concernées par le sujet de l'égalité femmes-hommes
- **Co-construire** une démarche égalité femmes-hommes articulée et en phase avec votre projet stratégique, votre éventuel engagement RSE, avec vos activités, avec vos obligations juridiques et avec vos équipes ; ou bien en approfondir une dimension particulière, identifiée avec vous
- **Bénéficier** de ressources (bonnes pratiques, mise en réseaux...) et d'un plan d'actions construit avec vous et adapté à vos capacités de mise en œuvre

## Quels résultats ?

Vous pourrez mesurer les enjeux, contraintes et opportunités de l'égalité femmes-hommes pour votre entreprise, et identifier les « portes d'entrée » et domaines d'action qui vous correspondent le mieux, par exemple :

- **Prévenir et lutter** contre le sexisme au travail et/ou dans vos activités, notamment pour maîtriser les risques liés à la sécurité et à la santé de vos salariés.es et/ou publics
- **Travailler** sur l'organisation du travail, l'articulation des temps de vie et les pratiques managériales
- **Développer** la mixité dans vos métiers et/ou vos activités (en direction des publics)
- **Mettre en œuvre** des outils et des pratiques RH conformes à la réglementation du travail en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- **Mettre en place** une gouvernance paritaire (CA, Codir, jurys et comités de sélection...)
- **Communiquer** de manière inclusive, en interne et en externe
- **Concevoir** des programmes ou actions spécifiques favorisant l'empowerment des femmes dans vos métiers et/ou dans vos activités
- **Incarner et valoriser** votre engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes

# Comment ça marche ?

L'appui-conseil se déroule sur 4 jours au total, répartis sur 12 mois maximum.

**Une prestation sur mesure se compose de 4 étapes :**

## 1. LE DIAGNOSTIC

→ Découverte de votre entreprise, de vos parties prenantes, de votre degré d'avancée et de maturité en matière d'égalité femmes-hommes

→ Identification des objectifs de l'accompagnement

**Durée : 0,5 jour-consultante**

## 2. LA CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS

→ État des lieux des enjeux et pratiques de votre entreprise en matière d'égalité femmes-hommes

→ Définition du scénario d'évolution possible, avec identification du ou des domaines d'action à privilégier

**Durée : 1,5 jours-consultante**

## 3. LA MISE EN ŒUVRE

→ Déploiement du plan d'actions par l'entreprise

→ Echanges sur les actions à mettre en place, prise en main des ressources et outils avec la consultante

**Durée : 1,5 jours-consultante**

## 4. LE SUIVI PARTAGÉ

→ Maintien de la dynamique d'action

→ Bilan des premiers résultats

→ Ajustement du plan d'actions

**Durée : 0,5 jour (entre 3 et 6 mois après le troisième phase)**

### Précision :

Cette offre d'appui-conseil n'a pas été conçue ni calibrée pour se substituer à l'entreprise dans la prise en charge du processus complet de mise en œuvre de l'obligation légale de conclure un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes incombant aux entreprises de plus de 50 salarié.es (diagnostic des écarts de situation, élaboration d'un plan d'actions, négociation avec les partenaires sociaux, suivi du plan d'actions). Elle peut néanmoins venir le soutenir, l'accompagner, le prolonger.

# Comment en bénéficiaire ?

**L'appui-conseil dédié à l'égalité femmes-hommes a été conçu prioritairement pour les TPE-PME :**

- De moins de 250 salariés,
- Adhérentes à l'Afdas,
- Appartenant à l'une des branches suivantes :
  - Audiovisuel
  - Casinos
  - Distribution directe
  - Distribution de films
  - Édition de livres
  - Édition phonographique
  - Espaces de loisirs d'attractions et culturels
  - Exploitation cinématographique
  - Golf
  - Hôtellerie de plein air
  - Organismes de tourisme
  - Presse écrite et agences de presse
  - Publicité
  - Spectacle vivant
  - Sport

# Quel financement ?

**Notre ambition : vous proposer un accompagnement sur mesure avec un reste à charge minimum pour l'entreprise.**

Ce programme expérimental dédié à l'égalité femmes-hommes est financé par l'Afdas dans le cadre de l'EDEC\* Culture, Création, Communication, Sport et Tourisme :

- Les entreprises de moins de 50 salariés bénéficient d'un financement total de la prestation
- Si votre entreprise n'appartient pas aux branches professionnelles listées ou compte plus de 50 salariés, et que l'appui-conseil dédié à l'égalité femmes-hommes vous intéresse : alors contactez votre interlocuteur Afdas pour connaître les conditions de prise en charge

**\* Engagement pour le développement de l'emploi et des compétences**



# Vous vous lancez ?

Vous êtes intéressé.es, comment faire ?



1

**Je prends contact** avec la consultante missionnée par l'Afdas pour la conception et la mise en œuvre de cette offre expérimentale :  
**Maud Raffray**  
**maud@maud-raffray.fr**  
**06.71.56.25.61**

2

**Je fixe un entretien** physique ou téléphonique avec la consultante à l'issue duquel celle-ci établira et vous communiquera une proposition d'intervention et un devis (sur la base de 4 jours d'intervention maximum)

3

**Je complète** le formulaire suivant et l'adresse à l'Afdas accompagné du devis et plan d'intervention :  
**[https://www.afdas.com/images/appui-conseil\\_demande-de-prise-en-charge.pdf](https://www.afdas.com/images/appui-conseil_demande-de-prise-en-charge.pdf)**

**Retrouvez l'ensemble des documents ici :**

<https://www.afdas.com/entreprises/services/professionnaliser/prestations-appui-conseil/appui-conseil-egalite-fh>